

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit août, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Philia, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil municipal : 24 Août 2026

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Lydie BOUCHAUD, Thomas BONNEAU, Marion VINET, Yann COULONNIER, Rachel BOUDAUD-GABORIEAU, Arnaud BOURASSEAU, Paméla JUBEAU, Loïc BAUBRY, Caroline BADREAU, Adem KUTLU, Emilie JOUSSET, Benjamin LIARD, Nicolas JAHAN, Madeline BONNEAU, Thierry LOISEAU, Caroline LOIZEAU.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Andrée POUPLIN, Cyrille BOUDAUD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Lydie BOUCHAUD

1. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC – CHEMIN LA ROULIERE

La Commune est propriétaire d'un terrain situé entre deux propriétés privées aux lieux-dits La Roulière et Le Grand Belon et représente une surface d'environ 5000 m².

Ce terrain n'ayant pas d'utilité publique et ne desservant que les propriétés riveraines, il est proposé de leur céder.

Toutefois, ce terrain est aujourd'hui non cadastré et fait partie du domaine public routier. Aussi conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, il convient préalablement à la cession de cette partie de voie communale, de constater la désaffectation de son usage direct du public et de la déclasser du domaine public.

Il est précisé que compte tenu que cette cession n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de ce terrain de son usage direct du public, :
- **DE PRONONCER** son déclassement du domaine public, conformément à l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques..

Le Secrétaire de séance
Lydie BOUCHAUD



Fait et délibéré en Mairie, les jours,
mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Jean-François YOU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit août, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Philia, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil municipal : 24 Août 2026

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Lydie BOUCHAUD, Thomas BONNEAU, Marion VINET, Yann COULONNIER, Rachel BOUDAUD-GABORIEAU, Arnaud BOURASSEAU, Paméla JUBEAU, Loïc BAUBRY, Caroline BADREAU, Adem KUTLU, Emilie JOUSSET, Benjamin LIARD, Nicolas JAHAN, Madeline BONNEAU, Thierry LOISEAU, Caroline LOIZEAU.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Andrée POUPLIN, Cyrille BOUDAUD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Lydie BOUCHAUD,

2. ADHESION A L'AGENCE NATIONALE CHEQUES VACANCES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du tourisme, notamment ses articles L. 411-1 et suivants,

Vu le projet de convention à intervenir avec l'Agence Nationale Chèques-Vacances (ANCV),

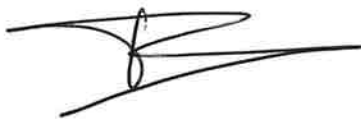
Considérant l'intérêt de diversifier les modes de paiement afin de faciliter l'accès des usagers aux structures et activités de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'Agence Nationale Chèques-Vacances (ANCV) pour l'acceptation des Chèques-Vacances,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- **D'AUTORISER** les régisseurs des régies de recettes concernées à accepter les Chèques-Vacances comme titre de paiement,
- **DE DIRE** que les commissions de gestion retenues par l'ANCV (à hauteur de 2,5%) seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la collectivité.

Le Secrétaire de séance
Lydie BOUCHAUD



Fait et délibéré en Mairie, les jours,
mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jean-François YOU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit août, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Philia, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil municipal : 24 Août 2026

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Lydie BOUCHAUD, Thomas BONNEAU, Marion VINET, Yann COULONNIER, Rachel BOUDAUD-GABORIEAU, Arnaud BOURASSEAU, Paméla JUBEAU, Loïc BAUBRY, Caroline BADREAU, Adem KUTLU, Emilie JOUSSET, Benjamin LIARD, Nicolas JAHAN, Madeline BONNEAU, Thierry LOISEAU, Caroline LOIZEAU.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Andrée POUPLIN, Cyrille BOUDAUD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Lydie BOUCHAUD

3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un remplacement suite au départ de l'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe.

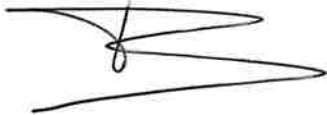
Sur le rapport de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CRÉER** un emploi d'Adjoint Administratif temporaire :
 - ✦ Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1^{er} accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
 - ✦ Durée du contrat : du 7 septembre 2026 au 31 mars 2027,
 - ✦ Temps de travail : 35 heures hebdomadaires,
 - ✦ Nature des fonctions : Sous la responsabilité du DGS, Accueil de la Population, gestion des dossiers du cimetière, urbanisme, permission de voirie, état civil, gestion de la population et cantine,
 - ✦ Niveau de recrutement : Adjoint Administratif C1,
 - ✦ Niveau de rémunération : Indice brut 368, Indice majoré 367.

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,
- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 07 Septembre 2026,
- **DE PREVOIR** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le Secrétaire de séance
Lydie BOUCHAUD



Fait et délibéré en Mairie, les jours,
mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Jean-François YOU

